



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

Voir dans le document/

See herein

NA

Québec

NA

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet OAC Serv. d'usinage-montage-soudure OAC Serv. d'usinage-montage-soudure	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-227436/B	Date 2022-04-21
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-227436	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCN-043-18315
File No. - N° de dossier QCN-1-44062 (043)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-05-13 Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée Voir Doc.	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Langis, Sonia	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn043
Telephone No. - N° de téléphone (418)254-9962 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE RDDC- Valcartier 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W7701-227436/A , datée du 2021-12-13, dont la date de clôture était le 2022-01-20, à 14H00 HNE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	8
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	14
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
A. OFFRE À COMMANDES	15
7.1 OFFRE	15
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	15
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	15
7.5 RESPONSABLES	16
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	17
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	17
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE	17
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
7.13 LOIS APPLICABLES (À REMPLIR PAR L'OFFRANT)	18
7.14 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	19
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
7.3 DURÉE DU CONTRAT	19
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	19
7.5 PAIEMENT	19
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	20
7.7 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	20
7.8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	20
ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES TRAVAUX	21
ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT	25
ANNEXE «C» CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES	30
ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	32
ANNEXE « E » LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	33

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, les critères d'évaluation technique, les instruments de paiement électronique – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Titre : Offre à commande individuelle et régionale pour des services d'usinage-montage-soudure

Description : La présente demande d'offre à commandes pour Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) - Centre de recherches de Valcartier vise à émettre une offre à commande individuelle et régionale (OCIR) pour faire l'usinage, le montage et la soudure de pièces de moyen à grand format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche au fur et à mesure des besoins.

Certains services additionnels tels que des services de traitements thermiques, de découpages spécialisés, de ferblanterie, de traitement de surface (Peinture liquide avec ou sans apprêt, peinture à part, anodisation, galvanisation à chaud, etc) pourraient être également requis.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/24>)

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC

2.2.1 Connexion postal

Les offrants qui choisissent de présenter leur offre en utilisant Connexion postal doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante :

TPSGC.RQRceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006 (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/24>), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Étapes à suivre pour la transmission d'une offre au Module de réception des soumissions (MRS) par l'intermédiaire de Connexion postal (<https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel>)

2.2.2 Télécopieur

Numéro de télécopieur : 418-566-6168.

2.2.3 Les offres transmises sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique \(LPFP\)](#), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension (à être complété par l'offrant)

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs (à être complété par l'offrant)

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif.

Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises sur papier ne seront pas acceptées.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe «B», Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «D» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «D» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06 Fluctuation du taux de change
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C3011T/5>)

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés en Annexe C. Le soumissionnaire doit démontrer que les produits et/ou services offerts répondent à chacun des critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou dessins techniques, lesquels doivent être soumis avec sa proposition (**Aucun lien internet ne sera accepté**).

Le soumissionnaire devrait compléter le tableau de l'Annexe C afin d'indiquer où sont démontrés les critères techniques obligatoires dans ses documents et/ou dessins techniques soumis et le joindre à sa proposition. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

4.1.2 Évaluation financière

Pour fins d'évaluation seulement, le prix de l'offre sera déterminé comme suit:

Le prix de l'offre sera calculé en établissant un montant total d'évaluation. Ce montant sera calculé en additionnant les montants d'évaluation de chacune des parties

Le montant d'évaluation de chacune des parties sera calculé en additionnant les éléments ci-dessous.

4.1.2.1 Pour les parties 1, 2, 3 et 5 mentionnés à l'Annexe B, Base de paiement

Le montant demandé pour les colonnes B, C et D sera additionné. Ce total sera multiplié par la quantité annuelle estimée (colonne A) qui donnera la valeur financière de la colonne E

Le montant total de l'évaluation sera donc la somme de la Valeur financière totale (colonne E) des parties 1,2,3 et 5.

4.1.2.2 Pour la partie 4 – Matériaux, mentionné à l'Annexe B, Base de paiement

Le taux d'escompte pour la partie 4 ne sera pas évalué, cependant un taux d'escompte doit être indiqué. À défaut de ce faire, une case laissée vide sera considérée avec une valeur de 0% d'escompte applicable

4.1.2.3 Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) au Centre de Recherches de Valcartier selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée **(Annexe E - à être complétée par l'offrant)**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

La demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 2017-06-21 Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2005/14#clauses-et-conditions-uniformisees>)

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____. *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour 2 périodes supplémentaires d'une année, à partir du _____ jusqu'au _____, et à partir du _____ jusqu'au _____ *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)* aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sonia Langis
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Téléphone : 418-254-9962
Courriel : Sonia.Langis@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant *(à être complété par l'offrant)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
_____. *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquentes;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 80,000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, *(taxes applicables exclues)* *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)* à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2021-12-02) Conditions générales : services (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12.2 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers(entrepreneur canadien)
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A2000C/1>)

A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers(entrepreneur étranger)
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A2001C/1>)

7.13 Lois applicables (à remplir par l'offrant)

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire canadien) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents. Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010C (2021-12-02), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010C/19>)

L'article 13 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2021-12-02), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat est tel que spécifié dans la commande subséquente

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPPF), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

7.5.1.1 Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C (2008-05-12)* Paiement unique
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1000C/2>)

7.5.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30) Taxes- entrepreneur établi à l'étranger
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C2000C/1>)

7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat MasterCard ;
- b. Dépôt direct (national et international) ;

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit : **(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)**
 - a. L'original doit être envoyé à l'adresse courriel suivante pour attestation et paiement.

 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.7 Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA G1005C* 2016-01-28, Assurance – aucune exigence particulière
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3>)

7.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

Service d'usinage-montage-soudure

2. CONTEXTE

Recherche et développement la défense Canada (RDDC) - Centre de recherches de Valcartier compte émettre une offre à commande individuelle et régionale (OCIR) pour faire l'usinage, le montage et la soudure de pièces de moyen à grand format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche.

Certains services additionnels tels que des services de traitements thermiques, de découpages spécialisés, de ferblanterie, de traitement de surface (Peinture liquide avec ou sans apprêt, peinture à part, anodisation, galvanisation à chaud, etc.) pourraient être également requis.

3. ACRONYMES

CNC	Commande numérique par ordinateur
DA	Document applicable
EDT	Énoncé de travail
FAO	Fabrication assistée par ordinateur
FCAW	Flux-Cored Arc Welding
GMAW	Gas Metal Arc Welding
SMAW	Shielded metal arc welding
MIG	Metal Inert Gas
TIG	Tungstene inert gas
MMC	Machine à mesurer par coordonnées
OCIR	Offre à commande individuelle et régionale
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
RT	Responsable technique

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

Aucun.

5. TÂCHES :

5.1 Usinage, montage et soudure de pièces

L'offrant doit faire l'usinage, montage et la soudure de pièces de 3 à 12 pieds (sans s'y limiter) avec des précisions de +/- .030 à +/- .001 pouce en utilisant des matériaux variés (bois, métaux, plastiques et autres) selon les dessins techniques fournis (généralement en format PDF ou DFT).

Les tâches à accomplir peuvent consister à (sans s'y limiter) :

- a. Programmer des machines à partir des fichiers créés par RDDC Valcartier avec les logiciels Solid Edge et/ou NX sur un logiciel d'usinage FAO multi-axes de dernière technologie;
- b. Fabriquer des pièces dont les tolérances au niveau des dimensions peuvent aller jusqu'à plus ou moins 0.001 pouce en utilisant, mais non-exclusivement, au minimum les équipements suivants : tour manuel, fraiseuse manuelle, perceuse à colonne, meule, taraudeuse, scie à ruban et sableuse;
- c. Fabriquer des pièces selon les dessins fournis à l'aide d'un tour à commande numérique (CNC) d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces de diamètre par 60 pouces de long;

-
- d. Rectifier des pièces à l'aide d'une rectifieuse cylindrique et/ou d'une rectifieuse de surfaces pour rectification à des tolérances minimales de plus ou moins 0.0001 pouce.
 - e. Plier des plaques d'acier d'au minimum $\frac{3}{4}$ de pouce d'épais X 12 pieds de long;
 - f. Fraiser, à l'aide d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, des pièces d'un minimum de 20 pouces (hauteur) X 40 pouces (largeur) X 80 pouces (longueur);
 - g. Fraiser, à l'aide d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, des pièces d'un minimum de 10 pouces (hauteur) X 72 pouces (largeur) X 94 pouces (longueur);
 - h. Souder de l'acier suivant les certifications SMAW, GMAW et FCAW.
 - i. Souder de l'aluminium TIG et/ou MIG (certification non-requise pour ceux-ci).

5.2 Conformité

L'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité des pièces aux dessins techniques fournis par RDDC sur demande. Ce document doit accompagner les pièces lors de la livraison ou être expédié par courrier électronique au RT ou son représentant.

Puisque la précision est très importante, les tâches suivantes pourront être demandées afin de s'assurer que les pièces sont conformes aux dessins fournis :

- a. Utiliser un laboratoire de métrologie comprenant au minimum, mais non-exclusivement, les outils de mesure suivants : micromètre intérieur et extérieur, pied à coulisse, vernier de hauteur, cales étalons, comparateurs optiques, équerre de précision et surface de marbre;
- b. Utiliser une machine à mesurer par coordonnées (MMC) dûment certifiée;
- c. Mesurer des pièces de grand format au point de cueillette/livraison à l'aide d'un appareil de mesures mobile de précision de type « BRAS FARO mc » et/ou autre équivalent.

5.3 Services optionnels

Les services suivant pourraient être demandés, sans s'y limiter :

- a. Traitement thermique incluant : trempe et vieillissement
- b. L'ensemble des traitements de surface suivant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissage, oxydation noir et chromage, peinture liquide avec ou sans apprêt, galvanisation
- c. Service de ferblanterie, découpage au plasma et oxycoupage

6. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les pièces doivent être livrées par l'entrepreneur dans un délai déterminé et conforme à la commande subséquente ou selon une entente préalable à la commande subséquente et approuvée par le RT ou son représentant en considération avec la grosseur de la pièce ou la difficulté du mandat.

Dans certaines situations (occasionnelles), l'entrepreneur devra être en mesure de répondre à des urgences pour des travaux mineurs n'excédant pas 20 heures de travail qui devront être livrés en moins de 5 jours ouvrables incluant les transports.

7. LANGUE DE TRAVAIL

- 7.1 Les notes et instructions des dessins techniques fournis par RDDC seront en français uniquement.
- 7.2 L'entrepreneur pourra utiliser le français ou l'anglais dans ses communications

8. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Les travaux doivent être exécutés sur le site de l'entrepreneur.

Le ramassage des matériaux et la livraison des projets sont à l'adresse suivante :
Recherche et développement pour la défense Canada - RDDC
Centre de recherches de Valcartier
Bâtiment 64
2459, route de la Bravoure
Québec, Québec
G3J 1X5, Canada

9. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

MFG 1 : Dans certains cas, des matériaux pourraient être fournis par RDDC selon ses besoins. Il est possible que RDDC demande à l'entrepreneur de venir chercher ces matériaux. L'entrepreneur doit faire, en coordination avec le RT ou son représentant, le transport des matériaux identifiés sur les dessins vers son site de fabrication. RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants. Si des surplus de matériaux existent, ils devront être retournés à RDDC lors de la livraison du projet.

10. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

10.1 Matériaux

La fourniture des matériaux nécessaires à la fabrication des pièces peut être incluse dans cette offre à commandes suivant les exigences des dessins fournis. Lorsqu'il sera demandé à l'entrepreneur de fournir les matériaux. Le prix des matériaux devra être identifié séparément sur les factures et /ou estimé des travaux.

10.2 Conditions

- 1- L'entrepreneur doit exécuter le travail d'après les spécifications des dessins fournis par le RDDC – Centre de recherches de Valcartier. L'entrepreneur doit toujours communiquer avec le RT ou son représentant du RDDC avant de faire des changements ou des modifications quelconques au travail à être exécuté ou pour tout renseignement technique.
- 2- RDDC utilise le système impérial (pouce) dans l'élaboration des dessins
L'entrepreneur doit également utiliser ce système dans toutes les communications et documents s'adressant au RDDC.
- 3- Un contrôle de la qualité du travail sera fait par le laboratoire du contrôle de la qualité du RDDC – Centre de recherches de Valcartier suivant les spécifications des dessins fournis avec la commande. Si le travail n'est pas conforme aux spécifications des dessins, il sera retourné à l'entrepreneur pour être corrigé ou être recommencé à ses frais.
- 4- A moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit s'assurer de la propreté et de la qualité des pièces expédiées, c'est-à-dire qu'elles soient exemptes d'huile (à moins que nous demandions de les protéger de la rouille), de salissure, bien ébavurée (sauf dans le cas où nous demandons des coins vifs).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

10.3 Procédure pour les commandes subséquentes

Étape 1 :

Lorsqu'il sera nécessaire d'effectuer l'usinage de pièces, le RT ou son représentant contactera l'offrant par courriel. Lors de ce premier contact, le RT ou son représentant fournira les dessins techniques, les fichiers d'usinage, les normes de soudures (s'il y'a lieu) ainsi qu'une description du besoin.

Étape 2 :

L'entrepreneur doit faire l'analyse du besoin de RDDC et l'étude des dessins de fabrication fournis. L'entrepreneur doit fournir, sans frais additionnels pour le ministère client, une estimation écrite pour le travail pouvant lui être confié. Cette estimation devra comprendre, s'il y a lieu, le coût du transport (cueillette et/ou livraison), le coût pour la main d'œuvre, pour les traitements de surfaces ainsi que pour le matériel en conformité avec la base de paiement. Les estimés doivent être expédiées au RT ou son représentant par courriel. Les estimés doivent être reçus par le RT ou son représentant dans un délai maximum de 2 semaines suivant la demande d'estimation des coûts.

L'entrepreneur doit fournir le détail de l'estimation en heures par opération d'usinage, le coût par traitement de surface appliqué et le coût en matériel. Lorsque l'estimation est soumise par l'entrepreneur et acceptée par le RT ou son représentant, une commande subséquent est émise et les travaux et les services doivent être effectués au complet à un coût ne dépassant pas l'estimation. Le RT ou son représentant ont le droit de refuser que certains travaux soient effectués ainsi que de négocier le nombre d'heures des travaux si selon eux, l'estimation de la main d'œuvre est considérée élevée.

Étape 3 :

Une commande pourra ensuite être émise à l'aide du formulaire approprié et l'estimé des coûts sera inclus dans la commande.

ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT

Partie ferme : de ____ 2022 à ____ 2024 *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

Année option 1: de ____ 2024 à ____ 2025 *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

Année option 2: de ____ 2025 à ____ 2026 *(sera inséré à l'émission de l'offre à commandes)*

L'entrepreneur s'engage, au cours, de la période de l'offre à commandes, à calculer le coût des projets individuels sur la base des prix fermes ci-dessous.

Partie 1. Taux horaire ferme pour les services obligatoires

Les taux horaires soumis ci-dessous doivent inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables.

Articles (en référence Annexe A)	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement	Tarif horaire (taxes en sus)			Valeur financière totale = A x (B+C+D)
			Partie ferme	Année option 1	Année option 2	
		(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
5.1 b	Équipement conventionnel tel que : tour manuel, fraiseuse manuelle, perceuse à colonne, meule, taraudeuse, scie à ruban et sableuse;	65 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5.1 c	Tour à commande numérique (CNC)	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5.1 d	Rectifieuse cylindrique et/ou rectifieuse de surfaces	25 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5.1 e	Unité de pliage	65 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5.1 f et 5.1 g	Fraiseuse à commande numérique CNC	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5.1 h et 5.1 i	Service de soudure	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Partie 2. Taux horaire pour les services de conformité

Les taux horaires soumis ci-dessous doivent inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais pour des services spécifiques de métrologie. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables

Articles (en référence Annexe A)	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement (A)	Tarif horaire (taxes en sus)			Valeur financière totale = A x (B+C+D) (E)
			Partie ferme (B)	Année option 1 (C)	Année option 2 (D)	
5.2	Service de métrologie	25 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	

Partie 3. Tarification pour les services optionnels de traitement de surface

La tarification soumise ci-dessous doit inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux, préparation des pièces et tous autres frais. La tarification de la partie ferme tout compris pour la durée de l'offre à commandes exclue les taxes applicables.

Articles (en référence Annexe A)	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement (A)	Tarification (taxes en sus)			Valeur financière totale = A x (B+C+D) (E)
			Partie ferme (B)	Année option 1 (C)	Année option 2 (D)	
1. (5.3.a.)	Traitement thermique incluant: trempe et vieillissement (lot = 1 à 50 pièces /lot)	10 lots	\$ _____ /lot	\$ _____ /lot	\$ _____ /lot	
2.(5.3.b.)	Traitement de surface : anodiser mélonite, bleuissage, oxydation noir et chromage, galvanisation (lot = 1 à 50 pièces pouvant aller jusqu'à 150 livres/pièce)	25 lots	\$ _____ /lot	\$ _____ /lot	\$ _____ /lot	
3.(5.3.b.)	Traitement de surface : peinture liquide avec ou sans apprêt (peinture non incluse)	150 pieds carrés(pi2)	\$_____ /pi2	\$_____ /pi2	\$_____ /pi2	
4.(5.3.c.)	Service de ferblanterie, découpage au plasma et oxycoupage	25 h	\$_____ /heure	\$_____ /heure	\$_____ /heure	

Les unités de mesures (lot, heure, pied carré) ne peuvent être modifiés à défaut de se faire votre soumission pourra être jugée non recevable.

Partie 4. Matériaux

Lorsqu'il sera demandé à l'entrepreneur de fournir les matériaux, le coût de ceux-ci seront facturés au coût de revient plus une majoration raisonnable pour frais d'administration seulement, à l'exclusion de la taxe de vente harmonisée qui sera chargée séparément.

Pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces :

- a. L'offrant doit fournir le pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces. Ce pourcentage représente la portion du prix coutant du matériel utilisé pour la fabrication des pièces qui sera incluse dans les factures du Centre de recherches de Valcartier
- b. Voici deux exemples pour illustrer :

1. Si l'offrant souhaite facturer 85% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 85%.

2. Si l'offrant souhaite facturer 115% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 115%.

Articles (en référence Annexe A)	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement (A)	Pourcentage du coût des matériaux		
			Partie ferme (B)	Année option 1 (C)	Année option 2 (D)
10.1	Matériaux	20 000\$	% ____	% ____	% ____

Partie 5. Transport

La cueillette des matériaux fournis par l'utilisateur désigné de l'offre à commandes et la livraison des pièces seront effectués par l'entrepreneur. Les coûts unitaires tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables. Le RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants. Un transport représente la cueillette ou la livraison. S'il y a une cueillette en même temps d'une livraison, un seul transport doit être facturé.

Articles (en référence Annexe A)	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement (A)	Coût unitaire fixe (taxes en sus)			Valeur financière totale = A x (B+C+D) (E)
			Partie ferme (B)	Année option 1 (C)	Année option 2 (D)	
8.	0 à 1/2 tonne	10 transports	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	
	Plus ½ à 1 tonne	5 transports	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	
	Plus 1 tonne	2 transports	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	\$ _____/ transp.	

ANNEXE "C" CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES

Indiquez dans votre **documentation** à quel endroit sont démontrées les spécifications obligatoires suivantes :

L'offrant doit clairement démontrer, en soumettant ses documents qu'il répond à chacun des critères d'évaluation technique obligatoires mentionnés ci-dessous.

Pour les critères 1.1 à 1.6 l'offrant doit **aussi fournir des photos** de l'équipement ainsi que le **numéro de modèle** apparaissant sur la machine. Les photographies doivent être prises dans les locaux de l'entrepreneur. Une photographie prise sur Internet sera considérée comme non-recevable.

À défaut de se faire, la soumission sera déclarée non-recevable.

	CRITÈRES	Identifier dans la documentation, la ou les photo(s) où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées
1.1	MACHINE À MESURER PAR COORDONNÉES (MMC) L'offrant doit posséder une machine à mesurer par coordonnées (MMC) dûment certifiée.	
	Numéro de modèle : _____	
1.2	TOUR À COMMANDE NUMÉRIQUE L'offrant doit posséder au moins un tour à commande numérique (CNC) d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces de diamètre par 50 pouces de long.	
	Numéro de modèle : _____	
1.3	FRAISEUSE À COMMANDE NUMÉRIQUE (CNC) L'offrant doit posséder une (1) fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces (Hauteur) X 40 pouces (Largeur) X 80 pouces (Longueur).	
	Numéro de modèle : _____	

1.4	FRAISEUSE À COMMANDE NUMÉRIQUE (CNC) L'offrant doit posséder une (1) fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 10 pouces (Hauteur) X 72 pouces (Largeur) X 94 pouces (Longueur). Numéro de modèle : _____	
1.5	PONT ROULANT L'offrant doit posséder un pont roulant d'une capacité de minimum 15 tonnes. Numéro de modèle: _____	
1.6	PRESSE PLIEUSE L'offrant doit posséder au moins un appareil pour être à même de plier des plaques d'acier d'au minimum 3/4 po d'épais x 12 pied de long. Numéro de modèle : _____	
	DÉPARTEMENT DE SOUDURE ET CERTIFICATIONS	Spécifier l'endroit dans la documentation où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées.
1.7	L'offrant doit posséder un département de soudure ayant au minimum ces trois (3) types de certification de soudure pour l'acier : SMAW, GMAW et FCAW.	
1.8	L'offrant doit aussi pouvoir fournir des services de soudure pour l'aluminium TIG et/ou MIG dans son département mais n'a pas à détenir de certification pour ceux-ci.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-227436/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-227436

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-1-44062

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN043
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

(à être complété par l'offrant)

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;

